



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 04/12/2024

| | |
|----------------------|-----------------------|
| afférents | qui ont pris |
| au Conseil Municipal | En exercice part à la |
| 11 | Délibération |
| 10 | 10 |

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, M BONNEVIALE Jean-Marie, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Date de la Convocation : 29/11/2024

Date d'affichage : 29/11/2024

Madame **Fabienne LANDES** a été nommée secrétaire de séance.

Approbation de la convention de mise à disposition entre la commune de Belcastel et la commune de Mayran de matériel technique : Broyeur de végétaux_ DE_2024_58

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre d'une politique favorisant le recyclage naturel par le biais de la transformation des déchets, afin d'améliorer les conditions de travail de l'agent technique en réduisant les nombre de chargements de matériel de coupe et les déplacements à la déchèterie, la commune de Belcastel souhaite pouvoir bénéficier de la mise à disposition par la Commune de Mayran d'un broyeur de végétaux.

Les Commune de Mayran et celle de Belcastel sont d'accord pour partager l'utilisation du broyeur de végétaux de propriété de la Commune de Mayran, acquis par cette dernière le 26/11/2024 au prix de 5500 € HT.

Un calendrier d'utilisation pourrait être mis en place afin que d'en maximiser son usage et faciliter le travail des agents techniques de Belcastel comme de Mayran.

Un projet de convention de mise à disposition précisant les modalités, le coût de l'utilisation du matériel, le coût de la participation aux frais d'entretien, la garantie, l'assurance, est joint à la présente et lu en séance.



Décision :

- Vu l'intérêt économique de l'utilisation partagée de ce matériel,
- Vu le projet de convention de mise à disposition entre les communes de Belcastel et de Mayran ;

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **APPROUVE** les termes de ladite convention ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- **PREVOIT** d'inscrire cette dépense en fonctionnement au compte 62875 au budget 2025.

Vote : Pour : 10; Contre : 0; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,
Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 05/12/2024
- publication en date du: 10/12/2024

